

Conseil municipal

Séance du mardi 29 mars 2005 à 20 h 30

Compte rendu sommaire

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Comptes administratifs 2004

Le Conseil a adopté les comptes administratifs de l'année 2004 dont une présentation synthétique est annexée au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kergroas (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°5)

1-2 Comptes de gestion 2004 du Receveur municipal

Le Conseil ayant constaté que les résultats figurant aux comptes de gestion de l'exercice 2004 tenus par le Receveur municipal sont identiques aux comptes administratifs établis par l'ordonnateur, a décidé d'approuver les comptes de gestion du Receveur municipal.

1-3 Exercice 2004 – Affectation des résultats

Dans la perspective d'une prise en compte dans les documents budgétaires 2005, le Conseil a décidé de l'affectation des résultats de l'exercice 2004 dans les conditions figurant au document annexé au présent compte rendu (annexe n°6).

1-4 Fiscalité directe locale pour 2005

Le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les taux de fiscalité 2005 appliqués aux bases des différentes taxes locales :

- taxe d'habitation : 12. 20 % (produit correspondant : 509 716 €),
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14. 80 % (produit correspondant : 493 876 €),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35. 86 % (produit correspondant : 92 554 €).

Dans ces conditions, le produit fiscal s'élève à 1 096 146 € hors allocations compensatrices (134 732 €).

1-5 Budgets primitifs pour 2005

Le Conseil a adopté les budgets primitifs pour l'exercice 2005. Les documents synthétiques de présentation de ces différents budgets sont annexés au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)

- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°5)

1-6 Contrats de prestations de service

Le Conseil a décidé de renouveler les contrats suivants :

- avec la Sté AGATE qui est le fournisseur du logiciel d'exploitation de la [médi@thèque](mailto:medi@thèque) communale. Pour l'année 2005, la redevance s'élève à 480 €HT ;
- avec la Sté AÏGA fournisseur des logiciels de gestion des garderies périscolaires et de la halte garderie. La redevance s'élève à 880 €HT pour 2005 ;
- avec la Sté TERREAU D'IROISE qui sollicite le renouvellement de la location d'une parcelle de 4000 m² de terrain à Kerlavar pour une nouvelle durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre prochain. La location est consentie moyennant une redevance totale de 500 € ;
- location d'un atelier relais sur le site Raphalen conjointement à M. VOLANT et la Sté Sud Appro pour une durée d'un an, le loyer correspondant s'élève à 650 € par mois.

1-7 Programme d'économies d'eau

Le Conseil a décidé de reconduire en 2005 le programme d'incitation aux économies d'eau initié en 2004 selon deux axes :

- aide à l'acquisition de bacs récupérateurs d'eau pluviale (15 € par bac),
- installation de dispositifs réducteurs de pression dans les équipements publics (le stade de football notamment cette année).

2 – Commission de la vie associative et culturelle

2-1 Subventions aux associations pour 2005 – 1^{ère} répartition

Le Conseil a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Dotation 2005
Syndicat d'élevage du Pays Bigouden	426
ARDEUR	457
Amis de la bibliothèque	3800
Lyre Bigoudène	914
Comité de jumelage	500
OTSI	1117
Amzer Vak	800
Tamm Kreiz	3.10/enfant
FNACA	137
UNC / AFN	137
Assistantes maternelles	335
Club du 3ème âge	700
Secours populaire	380
COS du personnel communal	2300
DIHUN (activité judo)	250

AL patins à roulettes – club	662
AL patins à roulettes – école	457
AL tennis de table – club	1492
AL tennis de table – école	76
AL Théâtre	390
Carabine bigoudène – club	1067
Carabine bigoudène – école	304
Footing club	931
Gym volontaire – club	350
Gym volontaire – école	450
Tre ar Vro	300
PFC – club	3020
PFC – école	1677
Club multi-sports – club	1000
Club multi-sports – école	1000
Twirling club – club	380
Twirling club – école	570
Société de chasse	304
Récréactiv' Plonéour	1100
Les jardiniers de France	100
Société protectrice des animaux	1200
Association des Maires du Finistère	1285.54*
Association des petites villes de France	358.80
Stations vertes de vacances	667
Eveil Land Art Nature	600
Animation du quartier de Lanvern	1000
Buhez Evit an Tud Coz	762
AL Badminton - Club	850
Hand ball club - Club	990
Hand ball club - Ecole	660
AFISESA (opération bol de riz)	495. 15

En outre, le Conseil a approuvé le projet de convention présentée par l'AMF aux termes de laquelle il est possible de publier les appels d'offres pour des marchés inférieurs à 90 000 €HT sur le site Internet de l'association. La Commission vous propose d'accepter les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à signer ce document.

3 – Commission d'appel d'offres

3-1 Dévolution de marchés et avenants

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres qui lors de sa réunion du 15 mars 2005, a procédé à la dévolution des lots qu'elle avait déclarés infructueux lors de sa réunion du 7 décembre 2004 dans le cadre des travaux de restructuration / extension de l'école maternelle publique. Les lots sont attribués dans les conditions suivantes :

- le lot n°1 à l'entreprise JEFFROY de Châteauneuf-du-Faou pour 113 354. 99 €HT (estimatif 134 640 €HT),

- le lot n°3 à l'entreprise BIHANNIC de Brest pour 28 687. 25 €HT (estimatif 31 280€HT),
- le lot n°5 à l'entreprise RAPHALEN-WATERLOOS de Pouldreuzic pour 38 859. 35 €HT (estimatif 37 000 €HT).

Par ailleurs, au cours de la même réunion, la Commission a décidé de passer les d'avenants suivants :

- aux services techniques : un avenant au lot 1 (gros œuvre) d'un montant de 618 €HT, ainsi qu'un avenant au lot 7 (électricité chauffage VMC) d'un montant de 2 280 €HT ;
- pour le marché de maintenance des installations d'éclairage public, un avenant consistant à prendre acte d'une part, du transfert d'une partie du marché de la Sté SBEE (co-traitant) à la SAS SECO et d'autre part, du changement d'adresse du siège social de ladite Sté SECO, désormais localisée à Cesson Sévigné (35).

Le Maire est autorisé à signer les marchés et avenants correspondants.

4 – **Administration générale**

4-1 Délégation au Maire – Complément à la délibération du 8 février 2005

Le Conseil a précisé sa délibération adoptée lors de la réunion du 8 février 2005 relative à la délégation accordée par l'Assemblée délibérante au Maire. En particulier, le Conseil avait donné pouvoir au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Il est désormais entendu que cette disposition s'applique également aux marchés d'un montant inférieur à 90 000 €HT ; le Conseil a décidé de compléter en ce sens sa décision du 8 février 2005.

4-2 Marchés passés en procédure adaptée

Le Conseil a pris acte des marchés conclus, ou à conclure, par le Maire en sa qualité de personne responsable des marchés dans le cadre des consultations lancées dans la perspective de la conclusion de marchés en procédure adaptée :

- pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le futur mode de gestion du service de distribution d'eau potable. Le titulaire est le Cabinet ICEA de Paris, retenu pour un montant de 6 750 €HT ;
- pour le programme annuel de travaux de débroussaillage attribué à l'entreprise ADEL Services de Plonéour-Lanvern. Marché sur bordereau des prix renouvelable 3 fois ;
- pour l'aménagement de bureaux à l'étage de la Mairie. Les prestations font l'objet de trois lots qui ont été attribués à l'entreprise LE BERRE-BERNARD pour le lot 1 – Cloisons, menuiseries, plafonds suspendus (9 973. 00 €HT), à l'entreprise TERREAU pour le lot 2 – Electricité, réseaux souples (4 812 . 25 €HT) et à l'entreprise DEPARIS pour le lot 3 – Revêtements de sols et muraux (11 501. 98 €HT) ;
- le programme 2005 d'équipements informatiques, consultation sur bordereau des prix. L'entreprise retenue est la Société Somaintel NCI de Quimper ;
- pour l'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques attribué à la Société SEGILOG de La Ferté-Bernard (72) qui propose un contrat de trois années pour un montant de 18 900 € ;
- pour l'acquisition d'un tracto-pelle et la reprise d'un matériel ancien, la proposition de la Sté SBMTP de Le Rheu a été retenue pour un tracto-pelle CASE 590 SR 4X4 Turbo + options au prix net HT de 61 000 € ; l'ancien matériel est repris 19 000 €HT ;

- une mission d'étude et de conseils juridiques pour l'exploitation du commerce de Créac'h Calvic, confiée à la Société « Les conseils d'entreprises » de Quimper. 1 020 € pour la mission de base, 180 € l'heure supplémentaire et devis à établir pour la rédaction des actes.

4-3 Communication sur le legs Emile Cossec

Le Conseil a pris connaissance de l'inventaire des biens légués par Emile COSSEC. Il a donné mandat au Maire pour :

- donner suite aux contrats en cours (location des immeubles, abonnements électriques, téléphonique, assurances ...), ainsi que pour régler les dépenses et encaisser les recettes correspondantes,
- poursuivre la réflexion sur le devenir du commerce de Créac'h Calvic,
- réfléchir au devenir de l'ensemble du patrimoine légué et prendre toutes mesures conservatoires permettant la gestion de ce patrimoine.

4-4 Campagne « Fleurir la France 2005 »

Le Conseil a décidé de participer à la campagne 2005 « Fleurir la France ». Deux concours sont organisés : le concours des « villes et villages fleuris » pour les espaces communaux et le concours des « maisons fleuries » pour les espaces privés.

A Plonéour-Lanvern, le 30 mars 2005
Le Maire,

Michel CANEVET